



La liste de Marc Brys n'a pas été reconnue par la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) car elle n'a pas suivi le processus standard de convocation. Selon les normes, le sélectionneur doit publier la liste 20 jours avant le match et la remettre au Team Manager pour vérifier les situations administratives des joueurs. Le processus comprend plusieurs étapes, notamment la validation par le secrétariat général de la Fecafoot, avant que les joueurs ne soient convoqués. La liste de Marc Brys n'a pas respecté ces étapes, donc elle n'a jamais existé à l'égard de la Fecafoot.

"La liste de Marc Brys n'a pas été reconnue par la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) car elle n'a pas suivi le processus standard de convocation. Selon les normes, le sélectionneur doit publier la liste 20 jours avant le match et la remettre au Team Manager pour vérifier les situations administratives des joueurs. Le processus comprend plusieurs étapes, notamment la validation par le secrétariat général de la Fecafoot, avant que les joueurs ne soient convoqués. La liste de Marc Brys n'a pas respecté ces étapes, donc elle n'a jamais existé à l'égard de la Fecafoot."

"La liste de Marc Brys n'a pas été reconnue par la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) car elle n'a pas suivi le processus standard de convocation. Selon les

normes, le sélectionneur doit publier la liste 20 jours avant le match et la remettre au Team Manager pour vérifier les situations administratives des joueurs. Le processus comprend plusieurs étapes, notamment la validation par le secrétariat général de la Fecafoot, avant que les joueurs ne soient convoqués. La liste de Marc Brys n'a pas respecté ces étapes, donc elle n'a jamais existé à l'égard de la Fecafoot."

La liste de Marc Brys est une liste qui n'a pas respecté les Canons de la convocation de joueurs en équipe nationale !

Le sélectionneur doit procéder à la publication de la liste 20 jours avant le match !

Il doit la remettre au Team Manager pour qu'il puisse s'enquérir de la situation administrative de chaque joueur (à Savoir le nombre de carton jaune, de suspension, et d'éligibilité de joueurs à être convoqués en équipe nationale)

Ensuite le team Manager envoie la liste au coordonnateur des équipes qui préparent tous les documents concernant les formalités administratives en matière d'établissement des billets d'avion, et la logistique pour le déplacement des joueurs etc....

Le coordonnateur des équipes nationales envoie la liste du sélectionneur chez le secrétaire général de la Fédération camerounaise de football qui lui établit les pré-convocations pour les envoyés aux joueurs, désormais la FIFA exige que les pré-convocations soient envoyés aux clubs et aux joueurs.

Ensuite le sélectionneur publie la liste définitive, et les convocations sont envoyés aux joueurs et aux clubs par le secrétariat général de la Fecafoot .

Les joueurs doivent être disponibles 7 jours avant les matchs et doivent retourner à la fin des rencontres dans leurs clubs suivies d'un courrier de la Fédération pour la mise à disposition joueur à son club .

La liste de Marc Brys n'a suivi aucun processus de ces mécanismes par conséquent sa liste pour la Fecafoot est réputée n'avoir jamais existé pour la Fecafoot.

Paul NAHA